

DEPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE

Arrondissement
de
NANTERRE

Canton de Courbevoie 2

N° DCM-2022-045

EXTRAIT

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de PUTEAUX

Séance du **MERCREDI 6 AVRIL 2022**
sur convocation adressée aux Conseillers le 31 mars 2022

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UNE DÉLÉGATION MUNICIPALE POUR UN
DÉPLACEMENT À BRAGA DANS LE CADRE DU PROJET D'ÉCHANGE "PUTEAUX-BRAGA 2022"**

L'an **deux mille vingt-deux**, le **six avril à neuf heures et trente minutes**, les membres composant le Conseil Municipal de PUTEAUX, convoqués en application des articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence du Maire, Madame **Joëlle CECCALDI-RAYNAUD**.

La Présidente ayant ouvert la séance, il a été procédé à la désignation du Secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme AMSELLEM a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Présents – Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. FRANCHI, Mme AMSELLEM, M. BALLET, Mme PALAT, M. GAHNASSIA, Mme MADRID, M. CAUMONT, Mme SOULAINÉ, M. PINSARD, M. GUILLEROT, Mme MENARD, M. MOREAU-LUCHAIRE, M. GHANEM, Mme RENOUF, Mme MESSAOUDENE, M. STURBOIS, M. MALEVERGNE, Mme ANDRE, Mme CAZENAVE, Mme LEBRETON, M. BOUCHINDHOMME, Mme KAROTCHI, Mme LAMBERTI, M. GOUIN, Mme ZERHOUNI, M. METIVIER, M. LOTTEAU, Mme BRUMENT, M. LOE MIE, M. DUBAIL, M. POEZEVARA

Ont donné mandat – Mme GIRARD à M. GAHNASSIA, M. CAVAYE à Mme MADRID, M. MARCHIONI à M. GUILLEROT, Mme TROPENAT à Mme MENARD, Mme COUDER à M. PINSARD, Mme HERMANN à M. GOUIN, M. CANTO à M. LOE MIE, M. HAUTBOURG à Mme BRUMENT

Excusés – M. BERNASCONI, M. ROUSSET, Mme SIRSALANE

lesquels forment la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement en application de l'article L.2121-17 du Code précité.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-18-1, L2123-18-2, et R2123-22-1 et suivants,

Vu la saison « saison France-Portugal 2022 » qui se tient en France et au Portugal depuis la mi-février jusqu'à fin octobre,

Vu la lettre du comité mixte d'organisation franco-portugais du 9 février 2022 qui labellise le projet d'échange "Braga-Puteaux 2022",

Vu la lettre de la Ville de Braga invitant une délégation de la Ville de Puteaux à venir à Braga dans le cadre de la saison "France-Portugal 2022" et du projet d'échange « Braga/Puteaux 2022 »,

Considérant que le projet d'échange « Braga/Puteaux 2022 » a obtenu la labellisation « saison France-Portugal 2022 »,

Considérant que ce projet d'échange labellisé a pour objet de réaffirmer et de renforcer le pacte d'amitié entre les villes de Braga et Puteaux et qu'il est dans l'intérêt de la commune qu'une délégation composée de trois élus, de trois fonctionnaires et de deux membres d'associations se rende à Braga du 7 au 10 juin 2022,

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

DELIBERE :

Article 1 : Autorise le déplacement à Braga (Portugal), d'une délégation communale composée de trois élus, de trois fonctionnaires et de deux membres d'associations du 7 au 10 juin 2022.

Article 2 : Donne mandat spéciaux à deux élus du conseil municipal afin de représenter la ville de Puteaux à Braga (Portugal) du 7 au 10 juin 2022 dans le cadre du projet d'échange « Braga/Puteaux 2022 » ayant obtenu la labellisation « Saison France-Portugal 2022 ».

Article 3 : Autorise la prise en charge des frais divers, notamment de transport, d'hébergement et de restauration dans la limite d'un plafond global de 20 000 € pour la durée totale du déplacement visé à l'article 1.

Article 4 : Précise que les dépenses seront prélevées sur l'article 6251 « voyages et déplacements » et 6532 « frais de mission des maires, adjoints et conseillers » du budget communal de l'exercice 2022.

Délibération adoptée par :

Le 14/04/2022

36 Voix pour
0 Voix contre
4 Abstention(s)
0 NPPV

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD




Maire de Puteaux
Vice-président du territoire
Paris Ouest La Défense

Affiché le : **14 AVR. 2022**

Transmis en préfecture le : **14 AVR. 2022**

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément aux termes de l'article R.421-7 du code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives, ce document a été visé et signé numériquement.

VILLE DE PUTEAUX

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Service Secrétariat Général

DELIBERATION DU CONSEIL

SEANCE DU 6 AVRIL 2022

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UNE DÉLÉGATION MUNICIPALE
POUR UN DÉPLACEMENT À BRAGA DANS LE CADRE DU PROJET D'ÉCHANGE
"PUTEAUX-BRAGA 2022"**

La saison France-Portugal 2022, se tient en France et au Portugal depuis mi-février et se déroulera jusqu'en fin octobre 2022.

Cette saison s'attache à mettre en valeur l'excellence des artistes, penseurs, scientifiques et entrepreneurs des deux pays dans la perspective d'un renforcement, voire d'un renouvellement des bases de la coopération franco-portugaise dans des domaines prioritaires pour la jeunesse des deux pays. De plus, il sera abordé la question des langues à travers la francophonie et la diffusion de la langue portugaise.

Puteaux et Braga sont liées par un pacte d'amitié et souhaitent s'inscrire pleinement dans cette manifestation qui met en avant la culture des deux pays.

Le projet d'échange « Braga/Puteaux 2022 », qui se déroule fin du premier semestre 2022, a reçu le 9 février dernier la labellisation du Comité mixte d'organisation franco-portugais. Il figurera à ce titre dans la programmation officielle de la saison France-Portugal 2022 et bénéficiera de la communication générique de la Saison. C'est dans ce cadre que la ville de Puteaux a répondu favorablement à une invitation de la ville de Braga.

Ce déplacement qui aura lieu du 7 au 10 juin 2022, permettra, d'une part, de renforcer les liens entre Puteaux et Braga, et, d'autre part, de donner un rayonnement important au pacte d'amitié des deux villes puisque le projet d'échange « Braga/Puteaux 2022 » a fait l'objet d'une labellisation par le comité mixte d'organisation franco-portugaise qui se réjouit que ce projet vienne enrichir la programmation de la saison France-Portugal 2022.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser le déplacement à Braga (Portugal), d'une délégation communale composée de trois élus, de trois fonctionnaires et de deux membres d'associations du 7 au 10 juin 2022,
- d'accorder des mandats spéciaux aux élus qui représenteront la Ville de Puteaux lors de ce déplacement.
- de prendre en charge les dépenses estimées à 20 000 euros, relatives aux frais divers notamment de transport, d'hébergement et de restauration,

***Vu pour être annexé à
la délibération du conseil municipal
en date du 6 AVRIL 2022.***

Le 14/04/2022

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



Maire de Puteaux
Accusé de réception en préfecture
Vice-président du Comité de
Date de télétransmission : 14/04/2022
Paris - Centre de la Préfecture